



Problème de voisinages

Par Le Toons

Bonsoir, je viens vous demander conseil parce que là, j'ai un gros problème.

J'habite un appartement, depuis Juillet 2015. Et depuis mon emménagement, mes voisins du dessus sont tout simplement insupportables. (Tiens... à cette heure-ci, ils font une petite soirée tranquille entres alcooliques et drogués---> j'ai des attestations de témoignages de ça)

Bref, il y a eu des discussions animées, des courriers recommandés, des dépôts de plaintes suivis de verbalisations.

Mercredi 16 Novembre 2016, le bailleur est venu discuter avec eux...

Mais rien n'y fait, et moi, ma femme, ma fille et les forces de l'ordre, on commence à péter les plombs. 1 an et 4 mois que ça dure !

J'ai dû aller consulter un médecin pour prendre des médicaments pour ne pas commettre d'actes irréversibles.

C'est à devenir fou !

Dans mon dossier à l'heure actuelle, j'ai des courriers recommandés, notamment au bailleur, des enregistrements, un journal avec les différents événements pénibles depuis leur soit-disant remise en question.

Alors ma question est la suivante : Moi, ma femme et ma fille, nous n'en pouvons plus et souhaitons partir de cet immeuble au plus vite.

D'un autre coté, je ne vois pas pourquoi je devrais supporter la charge financière du déménagement alors que nous ne sommes pas les fauteurs de troubles.

Est-il envisageable d'attaquer le bailleur pour avoir des frais de dédommagements ? (Libre à lui, après, de se retourner contre son locataire pour récupérer ces frais)

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.